



Gouvernement de Savoie

L'adhésion à la Déclaration universelle des droits de l'homme conclue le 10 décembre 1948 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

NR : **D/2024-16-00028**

Le Président du Gouvernement de l'État de Savoie,
Vu la Déclaration d'Indépendance du 27 octobre 2023 ;
Sur le rapport du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;
Après avoir consulté le Conseil des Ministres qui a donné son accord, l'État de Savoie

DECRETE

Article 1 :

Après avoir examiné la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 conclue à l'Assemblée Générale des Nations Unies, adhère à cette Déclaration avec l'intention de l'exécuter et d'en appliquer les dispositions de bonne foi.

Article 2 :

Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 :

Le Gouvernement de l'État de Savoie est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature le 11 septembre 2024.

Le Ministre des Affaires Etrangères
Gabriel GUINARD

Le Président
Thierry BECOURT